

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.10.2022

Numéro de version 12

Révision: 08.03.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***1.1 Identificateur de produit*****Nom du produit:** POTASSIUM CHROMATE SOLUTION***Code du produit:** 1069201***Numéro d'enregistrement**

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exemptes d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

***1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité*****Producteur/fournisseur:**

Reagecon Diagnostics Ltd.
Shannon Free Zone,
Shannon,
Co. Clare,
IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

Service chargé des renseignements:** sds@reagecon.ie1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)

Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]

Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident

Appelez CHEMTREC

Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670

Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

RUBRIQUE 2: Identification des dangers***2.1 Classification de la substance ou du mélange*****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

GHS08 danger pour la santé

Muta. 1B

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Carc. 1B

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.10.2022

Numéro de version 12

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: **POTASSIUM CHROMATE SOLUTION**

(suite de la page 1)

***Pictogrammes de danger**

GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement Danger**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

***Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB*****PBT:** Non applicable.***vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.***Composants dangereux:**

CAS: 7789-00-6	chromate de potassium	≥2,5-<10%
EINECS: 232-140-5	Muta. 1B, H340; Carc. 1B, H350i; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	

***SVHC**

CAS: 7789-00-6	chromate de potassium
----------------	-----------------------

***Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours**Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.10.2022

Numéro de version 12

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: POTASSIUM CHROMATE SOLUTION

(suite de la page 2)

***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***5.1 Moyens d'extinction**

***Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

***5.3 Conseils aux pompiers**

***Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

***6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

***Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Stockage:**

***Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

***Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

***Autres indications sur les conditions de stockage:** Néant.

***7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***8.1 Paramètres de contrôle**

***Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.10.2022

Numéro de version 12

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: POTASSIUM CHROMATE SOLUTION

(suite de la page 3)

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:*CAS: 7789-00-6 chromate de potassium**

VLEP	Valeur momentanée: 0,005 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,001 mg/m ³ en Cr; C1, C2 ou C3
------	---

***Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:*****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

***Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

***Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

***Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

***Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

***Protection des yeux:**

Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques***9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles*****Indications générales.*****Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Selon désignation produit

***Odeur:**

Caractéristique

***Seuil olfactif:**

Non déterminé.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.10.2022

Numéro de version 12

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: POTASSIUM CHROMATE SOLUTION

(suite de la page 4)

*valeur du pH:	Non déterminé.
*Changement d'état Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
*Point d'éclair	Non applicable.
*Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
*Température de décomposition:	Non déterminé.
*Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
*Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
*Limites d'explosion: Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
*Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
*Densité à 20 °C:	1,15727 g/cm ³
*Densité relative.	Non déterminé.
*Densité de vapeur:	Non déterminé.
*Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
*Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Entièrement miscible
*Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
*Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
*Teneur en solvants: Eau:	95,0 %
Teneur en substances solides:	9,1 %
*9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité***10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.2 Stabilité chimique*****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.***10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.***10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques*****11.1 Informations sur les effets toxicologiques*****Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion.

Effet primaire d'irritation:**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.10.2022

Numéro de version 12

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: POTASSIUM CHROMATE SOLUTION

(suite de la page 5)

***Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

Indications toxicologiques complémentaires:**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)*****Mutagénicité sur les cellules germinales**

Peut induire des anomalies génétiques.

***Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer par inhalation.

***Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques***12.1 Toxicité*****Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.***12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.***Effets écotoxiques:*****Remarque:** Toxique chez les poissons.***Autres indications écologiques:*****Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**PBT:** Non applicable.***vPvB:** Non applicable.***12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination*****13.1 Méthodes de traitement des déchets*****Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

***Catalogue européen des déchets**

HP7	Cancérogène
HP11	Mutagène
HP14	Écotoxique

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.10.2022

Numéro de version 12

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: **POTASSIUM CHROMATE SOLUTION**

*Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

*14.1 Numéro ONU

*ADR, IMDG, IATA

UN3082

*14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

*ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (chromate de potassium)

*IMDG

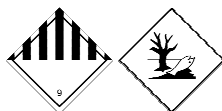
3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (potassium chromate) ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (potassium chromate), MARINE POLLUTANT

*IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (potassium chromate)

*14.3 Classe(s) de danger pour le transport

*ADR, IMDG, IATA



*Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

*Étiquette

9

*14.4 Groupe d'emballage

*ADR, IMDG, IATA

III

*14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chromate de potassium

*Marine Pollutant:

Oui

*Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

*Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

*14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

*Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90

*No EMS:

F-A,S-F

*Stowage Category

A

*14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

*Indications complémentaires de transport:

*ADR

*Quantités limitées (LQ)

5L

*Catégorie de transport

3

*Code de restriction en tunnels

E

*"Règlement type" de l'ONU:

UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CHROMATE DE POTASSIUM), 9, III

FR

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 18.10.2022

Numéro de version 12

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: POTASSIUM CHROMATE SOLUTION

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation***15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement*****Directive 2012/18/UE*****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.***Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique***Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t*****Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t*****LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)**

CAS: 7789-00-6 chromate de potassium

Sunset date: 2017-09-21

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 28, 29, 47, 72Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

CAS: 7789-00-6 chromate de potassium

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

***Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

***Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

***Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:**Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.***Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction*****Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

CAS: 7789-00-6 chromate de potassium

***15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

***Phrases importantes**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service établissant la fiche technique:** Health and SafetyContact:** sds@reagecon.ie***Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.10.2022

Numéro de version 12

Révision: 08.03.2019

Nom du produit: POTASSIUM CHROMATE SOLUTION

(suite de la page 8)

*ICAO: International Civil Aviation Organisation**ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**DOT: US Department of Transportation**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**SVHC: Substances of Very High Concern**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1**Muta. 1B: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 1B**Carc. 1B: Cancérogénicité – Catégorie 1B**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2*

FR